



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte rendu de la CAP de titularisation des éducateurs.trices du jeudi 16 juillet 2020

ont siégé : **Frédérique PAULIC** Tél : 02 97 62 08 40

Audrey DAVID Tél : 03 21 88 50 89 **Emilie COCQ** Tél : 02 32 59 35 59

Cette CAP s'est déroulée en visioconférence. Selon l'administration, ce mode de réunion est liée au contexte de crise sanitaire et restera une exception. Les prochaines CAP se dérouleront normalement.

Concernant la disparition des CAP, l'administration se défend de supprimer cette instance. Elle leur donne un nouveau rôle !!! Comme quoi , tout est une question de point de vue...

Plus particulièrement, pour la mobilité, la DPJJ suit scrupuleusement les lignes directrices de gestion. Le report en automne est expliqué par l'administration par une volonté de laisser les agents pouvoir finaliser leur dossier (RTH, rapprochement de conjoint.e...). Tous les agents ayant fait des vœux au printemps devront les reformuler en automne. Ils n'auront pas l'obligation de les faire à l'identique. Les agents qui avaient pu finaliser leur dossier de situation personnelle n'auront pas à le refaire. Il en est de même pour les agents ayant postulé sur des postes profilés et ayant réalisé leur entretien. Ceux déjà réalisés resteront valables si les vœux de mobilités sont identiques.

La fermeture du portail Harmonie se fera en octobre et la commission d'arbitrage aura lieu à la fin du mois de novembre. Pour une prise de poste au 1er janvier 2021, cela ne laissera qu'un mois aux agents pour s'organiser en cas de mobilité.

Concernant les cadres éducatifs, la DPJJ nous dit avoir reçu environ 660 dossiers de candidatures à la commission de sélection. L'absence de mobilité pour les CSE faisant fonction de RUE, RLC ou Conseiller Technique est expliquée par la création du nouveau corps de cadre éducatif qui se double d'une affectation. La DPJJ a répété son engagement à ce que les agents déjà en poste de RUE, RLC et Conseiller Technique soient affectés sur le poste qu'ils occupent s'ils sont reçus à cette commission de sélection. Les CSE qui faisaient fonction d'éducateur.trice.s et qui passeraient cette commission de sélection se verront proposer les postes vacants au 31 décembre. La DPJJ affirme qu'il ne peut y avoir de mobilité tant que le corps n'est pas créé, mais qu'il y aura bien une en 2021.

La DRH a tout d'abord remercié les stagiaires pour leur implication durant cette période de crise sanitaire. Concernant cette CAP de titularisation, l'administration admet que la situation des stagiaires était différente selon leur lieu d'affectation. L'ENPJJ affirme que les PTF avaient pour consigne de faire remonter une information journalière concernant chaque stagiaire, mais qu'il y a eu une grande disparité entre eux selon les dispositifs sur lesquels ils étaient affectés.

Concernant le parcours de formation, l'ENPJJ a mis en place une grande enquête dans le but de mettre en œuvre une formation d'adaptation à l'emploi individualisée sous forme de regroupement. Selon leur étude comparative, la FSE 18-20 a mieux réussi que les promotions précédentes avec un taux de réussite de 95% contre 90% pour la FSE 16-18 et 88% pour la FSE 17-19. Ils disent avoir été particulièrement vigilants sur les commentaires des évaluateur.trice.s afin que ceux et celles-ci ne fassent pas mention de la période de confinement.

Pour finir, la DPJJ a annoncé que 137 à 140 postes seraient proposés aux stagiaires pour leur future affectation en tant qu'éducateur.trice.s titulaires. Parmi ces postes, il y aura une trentaine de postes en milieu ouvert, quelques postes en détention et quelques postes d'éducateur.trice.s remplaçant.e.s. Il n'y aura pas plus de trois sortant.e.s d'école dans une même structure. Des postes sont présentés sur sept inter-régions, selon la DPJJ, les régions Grand Nord et Sud ne présenteraient pas suffisamment de postes vacants pour en proposer à la titularisation. Rappelons que la DPJJ s'était engagée, lors d'une audience avec le SNPES-PJJ/FSU à ce que des postes soient offerts dans toute la France

Il est temps que l'administration arrête de se cacher derrière un PAE(plafond autorisé d'emplois) qu'elle présente comme indépassable.

Le SNPES-PJJ/FSU exige que la DPJJ tienne ses engagements et revoie la liste de postes proposés, cela passe notamment par la création de postes en sur-nombre afin d'offrir un véritable choix en terme géographique et de dispositif aux sortant.e.s d'école. Cela permettrait de disposer des moyens nécessaires à une prise en charge des nombreuses mesures qui ne manqueront pas d'arriver dans les services avec la reprise de l'activité normale des juridictions.

La promotion 2018/20 en plus d'avoir vécu la fin de leur formation pendant la crise sanitaire se voit aujourd'hui touchée par les décisions de la DPJJ concernant la mobilité.

Les nouvelles règles de mobilité dans le cadre des lignes directrices de gestion (2 ans en poste pour les sortants d'école et 3 ans pour les titulaires) risquent fort de scléroser l'institution.

Le SNPES-PJJ/FSU s'est toujours opposé à la « règle dite des deux ans » et rappelle son attachement au droit à la mobilité de l'ensemble des agents tous les ans. Il revendique le rétablissement de toutes les compétences des CAP, y compris de mobilité et d'avancement.

Résultats

Concours classique

FSE 18-20

115 stagiaires titularisés 5 stagiaires prolongés 1an 2 reports de formation 1 licenciement

Concours sur titre

promotion septembre 2019 26 stagiaires titularisés 1 stagiaire prolongé 6 mois 1stagiaire licencié

2 reports de formation

promotion janvier 2019 1 stagiaire titularisé

Recrutement ART 27 promotion septembre 2019 1 stagiaire titularisé

Promotion affectation Guyane septembre 2019 6 stagiaires titularisés

Concours 3^{ème} voie

promotion septembre 2019 17 stagiaires titularisés

promotion janvier 2019 1 stagiaire titularisé 1 stagiaire licencié

promotion février 2018 1 stagiaire titularisé

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les déléguées dont les coordonnées figurent en tête du document.